

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-26

Séance du 10 avril 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, et le dix avril, à 17h30, le conseil
En exercice : **15** municipal de la commune, convoqué le **7 avril 2026**, s'est réuni
Présents : **13** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants : **14** sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier BARTHELEMY

Présents :

Olivier BARTHELEMY, Bernard BOURSIER, Evelyne LAPASSET, Céline FABBRI, Daniel TILMANT, Véronique DUBOIS, Jean-Philippe HALBERT, Jean-Christophe BRUNEL, Genevieve HADJ-SAID, Laëtitia BONNICI, Yuna RAUX, Mathis FORTUNATO, Alix PAOLILLO.

Absents excusés donnant pouvoir :

Christian CAMINITA donne procuration à Bernard BOURSIER, Fabrice MULLER-LONG donne procuration à Alix PAOLILLO

Absents :

.

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune et sur l'affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Conformément à l'article 205 de la loi n° 2023-1 322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contribution et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que M. BOURSIER Bernard a été désigné pour présider la séance pour l'adoption du CFU,

Considérant que M. Olivier Barthélémy s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur BOURSIER Bernard, 1^{er} Adjoint, pour le vote du CFU,

Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260410-lmc120260000054-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026



Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		485 808.52		176 489.27		662 297.79
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	552 464.34	781 747.67	163 523.37	97 426.32	715 987.71	879 173.99
Totaux	552 464.34	1 267 556.19	163 523.37	273 915.59	715 987.71	1 541 471.78
Résultat de clôture		715 091.85		110 392.22		825 484.07

Besoin de financement	
Excédent de financement	110 392.22
Restes à réaliser DEPENSES	70 000.00
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	40 392.22

-Approuve à la majorité ,le Compte Financier Unique 2025 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

POUR : 12

CONTRE : 2 (MULLER-LONG Fabrice-PAOLILLO Alix)

ABSTENTION : 1 BARTHELEMY Olivier

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

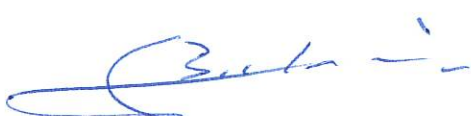
Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Monsieur le Maire,
Olivier BARTHELEMY



Le Secrétaire de Séance
Bernard BOURSIER



Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260410-lmc12026000054-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

